



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 22 novembre 2018

**Objet de la délibération**

**SUBVENTIONS SPORT JEUNES ET ADULTES DE HAUT NIVEAU - ANNEE  
2018**

Le vingt deux novembre deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Première Adjointe.

**Etaient présents :**

Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Nadia SOUFFOY, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Katy BOUILLAUT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Marc LE BOUHART, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

André HARTEREAU à Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC à Jean-François LE CORFF, Marie-Françoise CÉREZ à Claudine CORPART, Pascal LE LIBOUX à Frédéric TOUSSAINT, Françoise BARJONET MOY à Nolwenn LE ROUZIC, Serge GERBAUD à Fabrice LEBRETON, Michaël BEAUBRUN à Thierry FALQUERHO, Franck LE GOURRIÉREC à Julian PONDAVEN

**Absent(s) :**

Stéphanie LETELLIER

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame BOUILLAUT Katy** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité

**N° 2018.11.009****SUBVENTIONS SPORT JEUNES ET ADULTES DE HAUT NIVEAU - ANNEE 2018****Rapporteur : Philippe PERRONNO**

La ville d'Hennebont accompagne depuis de nombreuses années les actions du monde associatif sportif et local et il pourrait être envisagé pour l'année 2018 le renouvellement de l'attribution de subventions spécifiques pour la pratique du sport jeunes et adultes de haut niveau.

Ces aides spécifiques peuvent être accordées pour la participation à des compétitions régionales pour les jeunes et nationales pour les adultes que ce soit à titre individuel, collectif ou sur qualification. Seules les demandes qui sont adressées à la mairie avant le 1<sup>er</sup> octobre 2018 sont étudiées.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,  
**Vu** l'avis du Bureau Municipal en date du 12 novembre 2018,  
**Vu** l'avis de la commission « La Vie de la Cité et des Solidarité » en date du 8 novembre 2018,  
**Vu** le rapport présenté en séance du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** l'attribution des aides aux associations citées dans le tableau ci-joint au titre des subventions sport jeunes et adultes de haut niveau 2018,
- **DE VALIDER** la répartition de l'enveloppe sport jeunes et adultes de haut niveau comme établi dans le tableau joint au présent bordereau,
- **DE DIRE QUE** la dépense sera inscrite au Budget au compte : 6574

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU